

BRÈVES SECTORIELLES

États-Unis

Une publication du SER des États-Unis
N°2025-16 du 25 avril 2025

Sommaire

Commerce et sanctions

1. L'USTR publie une série de mesures pour contrer les pratiques chinoises déloyales dans les secteurs maritime, logistique et de la construction navale
2. Le Département du Commerce (DoC) ouvre une enquête sur les importations de camions et de leurs pièces détachées
3. Le Département du Commerce (DoC) annonce les taux définitifs des droits antidumping et compensateurs sur les importations de cellules solaires en provenance d'Asie du Sud-Est

Climat – énergie – environnement

4. Le président D. Trump définit la politique d'exploitation minière des fonds marins, y compris en haute-mer
5. Le Département de l'Intérieur (DoI) réduit les temps d'instruction et de consultation pour les projets énergétiques

Transport et infrastructure

6. La FAA annonce une modernisation accélérée de son système de NOTAM

Industrie

Brèves

Distribution et divertissement

Brèves

Agriculture et industrie agroalimentaire

7. Le Département de l'Agriculture (USDA) octroie 340,6 M\$ d'aide en cas de catastrophe naturelle en milieu rural

Santé

8. Plusieurs entreprises du secteur de la santé soulignent l'impact négatif des droits de douane sur leurs activités

Vous pouvez retrouver les publications du SER, dont le Washington Wall Street Watch, [ici](#).

Commerce et sanctions

1. L'USTR publie une série de mesures pour contrer les pratiques chinoises déloyales dans les secteurs maritime, logistique et de la construction navale

Le 17 avril, à la suite de la consultation ouverte le 21 février [voir [Brèves sectorielles du 28 février 2025](#)] et des auditions publiques tenues les 24 et 26 mars, le Bureau du représentant américain au commerce (USTR) a [publié](#) ses propositions d'actions pour contrer les pratiques chinoises déloyales dans les secteurs maritimes, logistiques et de la construction navale, en vertu de la Section 301 du Trade Act de 1974. Elles sont soumises à commentaires jusqu'au 19 mai, date à laquelle se tiendra une nouvelle audition publique.

Dès le 14 octobre 2025, des frais d'escale seront imposés aux navires opérés ou détenus par une entité chinoise, aux navires construits en Chine, et aux navires de transport automobile construits en dehors des États-Unis. Ces frais ne seront pas cumulatifs et ceux imposés aux acteurs non chinois pourront être suspendus en cas de commandes passées pour des navires construits aux États-Unis. L'USTR annonce aussi une réservation aux navires américains d'une part croissante des exportations de GNL, à partir de 2028. Enfin, l'USTR propose l'imposition de droits additionnels sur les importations de grues portuaires et d'équipement de manutention originaires de Chine, conformément aux orientations données par le président dans le décret présidentiel 14269 « Restoring America's Maritime Dominance » [voir [Brèves sectorielles du 11 avril 2025](#)].

2. Le Département du Commerce (DoC) ouvre une enquête sur les importations de camions et de leurs pièces détachées

Le 22 avril, le Secrétaire au Commerce a [ouvert](#) une enquête visant à évaluer l'impact des importations de camions de poids moyen et lourd, de pièces détachées de ces camions et de leurs produits dérivés sur la sécurité nationale, sur le fondement de la section 232 du Trade Expansion Act de 1962. Dans le projet d'avis publié au registre fédéral, le Bureau of Industry and Security (BIS) lance un appel à commentaires publics, ouvert jusqu'au 16 mai. Aux fins de cette enquête, les camions sont définis comme des véhicules à moteur destinés au transport de marchandises. Le terme « camions de poids moyen » désigne les camions dont le poids total en charge est compris entre 10 000 livres (≈ 4,5 t) et 26 001 livres (≈ 11,8 t). Le terme « camions lourds » désigne les camions dont le poids total en

charge est de plus de 26 001 livres. Le terme « pièces pour camions de poids moyen et lourd » désigne les composants et systèmes individuels de ces camions, y compris les moteurs et pièces de moteur, les transmissions et éléments de la chaîne cinématique, ainsi que les composants électriques. Les produits dérivés ne sont pas explicitement définis dans le cadre de cette enquête.

Le BIS appelle à un retour des parties prenantes portant notamment sur (i) la demande et (ii) la production nationales des biens visés par cette enquête, sur (iii) le rôle des chaînes d'approvisionnement étrangères et (iv) les principaux risques identifiés au sein de celles-ci, sur (v) le risque de restrictions à l'exportation imposées par des pays étrangers, sur (vi) la faisabilité d'un accroissement des capacités nationales, ainsi que sur (vii) l'impact des politiques commerciales actuelles sur la production nationale de camions et de pièces détachées, et la nécessité éventuelle de mesures supplémentaires, telles que des droits de douane ou des quotas.

3. Le Département du Commerce (DoC) annonce les taux définitifs des droits antidumping et compensateurs sur les importations de cellules solaires en provenance d'Asie du Sud-Est

Le 21 avril, le Département du Commerce (DoC) a [publié](#) les taux des droits antidumping (AD) et compensateurs (CVD) sur les importations de cellules photovoltaïques cristallines en provenance du Cambodge, de la Malaisie, de la Thaïlande et du Vietnam. Pour rappel, le département du Commerce avait déjà établi des droits AD/CVD préliminaires le [1^{er} octobre](#) [voir [Brèves sectorielles du 4 octobre 2024](#)], puis le [29 novembre 2024](#) [voir [Brèves sectorielles du 6 décembre 2024](#)]. Selon le [communiqué de presse](#), les taux moyens effectifs des droits à payer par les 4 pays précédemment cités sont de 651,85 %, 34,41 %, 375,19 % et 395,85 %, respectivement. Ce taux moyen effectif est calculé en additionnant le taux final des droits compensateurs (« Final Subsidy Rate ») et le taux de dépôt en espèces (« cash deposit rate »), qui correspond à la marge de *dumping* à laquelle est retirée la subvention à l'exportation pour éviter un double comptage. Toujours selon le communiqué, le Département du Commerce a conclu que les 4 pays avaient bénéficié de subventions transnationales du gouvernement chinois.

La Commission du commerce internationale des États-Unis (USITC) a jusqu'au 2 juin pour déterminer si les États-Unis ont subi un préjudice, donnant éventuellement lieu à l'imposition de tels droits le cas échéant.

Brèves

- Le 22 avril, le Département du Trésor a [sanctionné](#) un citoyen iranien impliqué dans un réseau d'acheminement de gaz de pétrole liquéfié.
- Le Département du Commerce (DoC) a [lancé](#) un appel public à commentaires, ouvert jusqu'au 16 mai 2025, dans le cadre de l'enquête menée sur le fondement de la section 232 sur les importations de minéraux critiques transformés et leurs produits dérivés [voir [Brèves sectorielles du 18 avril 2025](#)].

Climat – énergie – environnement

4. Le président D. Trump définit la politique d'exploitation minière des fonds marins, y compris en haute-mer

Le président D. Trump a [signé](#) le 24 avril un décret présidentiel définissant la politique américaine en matière d'exploitation des fonds marins. Le décret souligne que garantir un approvisionnement fiable en minéraux critiques constitue un enjeu majeur de sécurité nationale et économique pour les États-Unis.

Le décret précise notamment que :

- 1) Dans les 60 jours, le Secrétaire au Commerce devra :
 - Accélérer la délivrance des licences d'exploration et de permis d'exploitation en haute mer (hors juridictions nationales) sous couvert du « Deep Seabed Hard Mineral Resources Act » de 1980. Cette [loi](#), votée comme mesure transitoire dans l'attente de la mise en place d'un régime international, comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), établit un cadre pour autoriser les citoyens américains (particuliers ou entreprises) à explorer et à extraire des minéraux sur les fonds marins située au-delà des juridictions nationales ;
 - En coordination avec d'autres agences, remettre un rapport identifiant l'intérêt du secteur privé pour l'exploration, l'exploitation et la surveillance environnementale sur le plateau continental extérieur des États-Unis, en haute mer, et dans les juridictions de pays partenaires, ainsi que pour le traitement des nodules polymétalliques, aux États-Unis ou sur des navires battant pavillon américain ;

- Collaborer avec les alliés pour offrir un soutien scientifique et commercial aux États souhaitant développer leurs ressources marines et étudier la faisabilité d'un mécanisme international de partage des bénéfices ;
- 2) Dans les 60 jours, les Secrétaires à la Défense et à l'Énergie devront :
- Évaluer la possibilité et l'intérêt de stocker les matériaux extraits des nodules dans la réserve stratégique nationale ;
 - Revoir les réglementations pour soutenir le traitement des nodules sur le territoire national ;
 - Intégrer le développement de l'extraction dans les fonds marins à la stratégie de sécurisation des minéraux critiques.

5. Le Département de l'Intérieur (DoI) réduit les temps d'instruction et de consultation pour les projets énergétiques

Le 23 avril, le Département de l'Intérieur (DoI) a [annoncé](#) l'utilisation des pouvoirs d'urgence, faisant suite à la déclaration d'urgence énergétique du 20 janvier [voir [Brèves sectorielles du 24 janvier 2025](#)], pour accélérer la délivrance des autorisations fédérales pour les projets nationaux énergétiques et liés aux minéraux critiques. Le DoI indique que cette mesure vise à stimuler la production nationale de ces ressources jugées essentielles pour l'économie, la défense et la compétitivité des États-Unis.

Le DoI précise que les pouvoirs d'urgence prévus dans les réglementations ci-dessous permettent :

- Pour la loi sur la politique environnementale nationale (National Environmental Policy Act) : les évaluations environnementales devront être instruites en 14 jours au lieu d'un an, et les études d'impact, le cas échéant, en 28 jours contre deux ans habituellement.
- Pour la loi sur les espèces en danger (Endangered Species Act) : un processus de consultation accéléré avec le Fish and Wildlife Service permettra de prendre des décisions rapidement après notification.
- Pour la loi sur la préservation historique nationale (National Historic Preservation Act) : des procédures alternatives réduiront les délais de consultation des tribus autochtones et organismes patrimoniaux ou religieux à sept jours.

Brèves

- La Maison-Blanche a [publié](#) le 18 avril la liste des premiers projets miniers qui bénéficieront d'un processus d'examen environnemental accéléré et transparent, demandé par le décret présidentiel visant à stimuler et renforcer la production nationale de « minéraux » stratégiques du 20 mars 2025 [voir [Brèves sectorielles du 28 mars 2025](#)]. Le Département de l'Énergie (DoE) a [souligné](#) l'importance de deux projets auxquels il contribue : i) la plus grande mine américaine d'extraction de potasse dans le Michigan pour la production d'engrais pour l'agriculture et les besoin alimentaire (sel) ; ii) une installation d'extraction de lithium en Arkansas pour la production de batteries électriques. Le Département de l'Intérieur (DoI) a également [salué](#) cette mesure et indiqué que l'avancée des projets pouvait être suivi sur une [plateforme dédiée](#).
- Le 17 avril, la Maison-Blanche a [publié](#) la déclaration issue de la première rencontre officielle à Washington entre le président D. Trump et la Première ministre italienne G. Meloni. Le communiqué souligne la volonté de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la technologie, *via* notamment l'augmentation des exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) américain vers l'Italie. Il mentionne également un travail commun au développement du corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC).
- Le 18 avril, le DoI a [annoncé](#) le lancement prochainement de la consultation publique en vue de l'élaboration du 11^e programme national de concessions pétrolières et gazières offshore sur le plateau continental extérieur (OCS). Ce programme remplacera celui de 2024-2029, qui ne prévoit que trois ventes aux enchères dans le Golfe du Mexique, et intégrera une zone dite du « High Arctic », au large de l'Alaska en Arctique. Le communiqué précise que l'OCS représente 14 % de la production nationale de pétrole et 2 % de celle du gaz naturel, générant 7 Md\$ de recettes en 2024. Le DoI estime qu'il reste 68,79 Md de barils de pétrole et environ 6500 Md de m³ (229 Tcf) de gaz à découvrir dans l'OCS.

Transport et infrastructure

6. La FAA annonce une modernisation accélérée de son système de NOTAM

La FAA, l'agence chargée de l'aviation civile au sein du Département des Transports (DoT), a [annoncé](#) le déploiement cette année, plus tôt que prévu initialement, d'un nouveau système de NOTAM (Notice to Airmen). Ce système permet d'émettre des NOTAM pour alerter les pilotes et les planificateurs des vols des changements temporaires qui surviennent dans l'espace aérien, tels que les fermetures de pistes, les restrictions et les obstructions de l'espace aérien. Chaque année, plus de 4 millions de NOTAM sont délivrés.

Permettant un échange de données plus efficace et une meilleure collaboration entre les parties prenantes grâce à des échanges en temps quasi réel, le nouveau système sera doté d'une architecture évolutive et résiliente et sera hébergé dans le cloud. L'entreprise canadienne CGI Federal Inc. a été retenue par la FAA pour mettre en œuvre ce projet, selon un calendrier accéléré, prévoyant l'achèvement de la modernisation du système de NOTAM d'ici juillet 2025 et un déploiement du service opérationnel d'ici septembre 2025.

Rappelant que, ces dernières années (notamment en janvier 2023), « de multiples pannes de systèmes [avaient] cloué au sol les vols aériens régionaux, créé des retards importants et gâché l'expérience de voyage du peuple américain », le Secrétaire aux Transports S. Duffy a présenté cette modernisation du système de NOTAM comme « la première étape de [ses] efforts pour mettre en place un tout nouveau système de contrôle de la circulation aérienne qui rende le transport aérien plus sûr et plus efficace ». L'administrateur par intérim de la FAA, Chris Rocheleau, s'est félicité du travail de son agence « avec les meilleurs et les plus brillants ayant abouti à la mise au point d'une approche accélérée permettant de faire entrer la technologie américaine dans le 21^e siècle ».

Industrie

Brèves

- Le nouveau directeur général d'Intel, Lip-Bu Tan, a [annoncé](#) lors de la publication des résultats trimestriels de l'entreprise

le lancement d'une restructuration du groupe via la réduction du nombre de ses cadres. Cette annonce – qui vise à dégager des ressources pour le développement de nouveaux produits – intervient après la circulation de rumeurs par [Bloomberg](#), selon laquelle la réduction de personnel pourrait toucher de l'ordre de 20 % des effectifs du groupe. La documentation financière d'Intel indiquait que l'entreprise avait réduit ses effectifs de l'ordre de 16 000 salariés au cours de l'année 2024.

Distribution et divertissement

Brèves

- Chobani, une entreprise américaine de produits laitiers, a [annoncé](#) le 22 avril ses plans d'investir à minima 1,2 Md\$ pour la construction d'une troisième usine de transformation laitière aux États-Unis à Rome, dans l'État de New York. Cette annonce fait suite à celle de l'entreprise le mois dernier sur son investissement de 500 M\$ pour accroître la capacité de production de son site de Twin Falls, dans l'Idaho. L'usine de Rome aura comme objectif de produire plus d'un milliard de livres de produits laitiers de haute qualité par an.

Agriculture et industrie agroalimentaire

7. Le Département de l'Agriculture (USDA) octroie 340,6 M\$ d'aide en cas de catastrophe naturelle en milieu rural

À l'occasion d'un déplacement dans le Dakota du Nord le 22 avril, la Secrétaire à l'Agriculture, B. Rollins, a [annoncé](#) l'octroi par l'USDA de 340,6 M\$ pour venir en aide aux agriculteurs, aux éleveurs et aux communautés rurales touchés par les événements climatiques extrêmes qui ont dévasté de nombreuses régions du pays ces deux dernières années.

Cette annonce s'inscrit dans le prolongement du [décret](#) du 24 janvier du président D. Trump qui enjoignait à son administration de réformer l'Agence fédérale de gestion des urgences ([FEMA](#)) pour la rendre plus efficace et réactive face aux besoins des citoyens touchés par des catastrophes naturelles. B. Rollins précise dans son

communiqué que les crédits annoncés seront disponibles à travers un [fonds](#) dédié (Rural Development Disaster Assistance) et qu'ils permettront d'accélérer la prise en charge des « communautés laissées pour compte par l'administration Biden ».

Les entreprises, les infrastructures et les services essentiels des communautés rurales les plus durement touchées par les catastrophes naturelles seront éligibles à ces financements. Dans le cadre des annonces du 22 avril, l'USDA s'engage notamment à fournir 5 M\$ au Dakota du Nord pour l'aider à reconstruire l'infrastructure électrique touchée par les tempêtes et les incendies de forêt. L'USDA fournira également 25 M\$ d'aide aux communautés de Caroline du Nord et 18 M\$ aux communautés du Tennessee touchées par les ouragans depuis 2022, dont 5,8 M\$ pour soutenir le développement économique des entreprises et des producteurs agricoles de Caroline du Nord et du Tennessee.

Enfin, l'USDA s'engage à alléger et simplifier l'instruction administrative des dossiers afin d'accélérer le versement des aides aux bénéficiaires.

Brèves

- Le Secrétaire à la Santé et aux Affaires sociales (HHS), Robert F. Kennedy Jr., et le commissaire de l'Agence d'évaluation des aliments et des médicaments (FDA), Marty Makary, ont [annoncé](#) le 22 avril un plan visant à éliminer progressivement les colorants synthétiques dérivés du pétrole dans les aliments d'ici la fin de l'année 2026, en demandant « aux entreprises agroalimentaires de remplacer les colorants pétrochimiques par des ingrédients naturels pour les enfants américains, comme elles le font déjà en Europe et au Canada ».
- Le 17 avril, l'USDA a [adressé](#) une note aux agences étatiques de gestion du programme d'aide alimentaire domestique ([SNAP](#)) pour leur rappeler que la Secrétaire à l'Agriculture disposait d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou non une dérogation aux conditions d'activité pour les bénéficiaires. Cette note s'inscrit dans le prolongement de la [lettre](#) de rappel de la Secrétaire à l'Agriculture, B. Rollins, dès après sa prise de fonction, pour un engagement commun à respecter les principes d'éligibilité au SNAP, et l'objectif de ce programme de remettre au travail ceux qui le peuvent, à savoir les adultes valides sans personnes à charge.

8. Plusieurs entreprises du secteur de la santé soulignent l'impact négatif des droits de douane sur leurs activités

Dans le cadre de la publication de leurs résultats financiers trimestriels, plusieurs entreprises pharmaceutiques ou de dispositifs médicaux ont informé leurs investisseurs des risques que font peser les droits de douane additionnels mis en œuvre par les États-Unis sur leurs activités. L'américain Johnson & Johnson a [estimé](#) le 15 avril que les mesures commerciales pourraient représenter 400 M\$ de coûts additionnels en 2025, un montant proche des celui [publié](#) par Danaher le 24 avril (350 M\$). De même, le 23 avril, l'entreprise de dispositifs médicaux Boston Scientific a [indiqué](#) un montant de 200 M\$, qui correspond aussi à l'évaluation par Merck du coûts des mesures commerciales sur ses propres activités, [publié](#) le lendemain. S'il n'a pas publié d'estimation détaillée de l'impact des droits de douane, Bristol Myers Squibb a [déclaré](#) le 24 avril que ses calculs financiers prenaient en compte les mesures commerciales actuellement mises en œuvre, mais n'incorporaient pas le coût de mesures sectorielles sur les produits pharmaceutiques, qui pourraient être annoncées au terme de l'enquête sur la base de la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962 lancée par le Département du Commerce le 1^{er} avril. Le directeur financier du groupe français Sanofi, F. Roger, a également [indiqué](#) que si l'entreprise prenait en compte les mesures déjà en application dans son dernier rapport financier, en date du 24 avril, elle ne pouvait pas estimer les coûts de tels droits sectoriels potentiels, dans la mesure où aucun détail sur ces droits n'avait encore été communiqué par l'administration (« *we don't know which country they would apply to, which products would be impacted, which rights would be applied, when they will start* »). Par ailleurs, F. Roger a précisé que l'entreprise étudiait la possibilité de nouveaux investissements aux États-Unis afin de répondre aussi bien aux impacts des mesures commerciales qu'aux besoins de capacités de production additionnelles de l'entreprise. Le 22 avril, le groupe suisse Roche a quant à lui [annoncé](#) un investissement de 50 Md\$ aux États-Unis sur les cinq prochaines années, comprenant notamment la création d'un nouveau centre de recherche près de Boston. À l'occasion de la publication de son rapport financier trimestriel, le 24 avril, Roche a toutefois également [indiqué](#) que la menace de nouvelles mesures commerciales américaines pourrait compromettre certains projets de fusions-acquisitions de l'entreprise.

Brèves

- Le 15 avril, la Maison-Blanche a [publié](#) un décret présidentiel (« Lowering drug prices by once again putting Americans first ») visant à mobiliser les programmes de couverture santé fédéraux tels que Medicare, les normes en matière de propriété intellectuelle ou encore de sécurité afin de réduire le coût des médicaments pour les patients comme pour l'État fédéral.
- Le 23 avril, l'Association for Accessible Medicines (AAM) a [appelé](#) à la mise en place d'une exemption de droits de douane pour les médicaments génériques, arguant que ceux-ci sont particulièrement vulnérables à de telles mesures en raison de faibles marges réalisées par leurs producteurs.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Washington

washington@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER des États-Unis

Abonnez-vous [ici](#)